



**LARGENTÉ**

Enseignement Catholique sous contrat d'association


# **Guide Pratique**

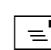
**Année Scolaire 2017 - 2018**

## **Collège**

---

**42 avenue Jacques Loëb - 64100 BAYONNE**

 **05.59.63.29.29**

 **05.59.63.22.01**

Site : [www.largente.eu](http://www.largente.eu)

e-mail : [largente64.ADM@numericable.fr](mailto:largente64.ADM@numericable.fr)

# CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

<b>COLLEGE et LYCEE</b>
<b>480 € pour l'année</b>



ANNEE SCOLAIRE	2017 - 2018
Demi-pension	800.00 € Pour l'année
Etude du soir	125.00 € Pour l'année



## IMPORTANT

La contribution peut être dégressive en fonction des revenus annuels de la famille et sur présentation de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2017 (revenus 2016).

Modalité de calcul qui détermine le quotient familial et la tranche
<b>Revenu Imposable / Nombre de Parts</b>
=
<b>Quotient Familial</b>

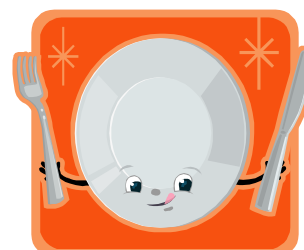
QUOTIENT FAMILIAL	COLLEGE et LYCEE
▪ De 5 000 € à 5 999 €	• 462.00 € pour l'année
▪ De 4 000 € à 4 999 €	• 444.00 € pour l'année
▪ De 3 000 € à 3 999 €	• 428.00 € pour l'année
▪ De 2 000 € à 2 999 €	• 398.50 € pour l'année
▪ En dessous de 1 999 €	• 378.00 € pour l'année

Exemple : Revenu Imposable 13 428 €    Nombre de Parts 3.5

- Votre quotient familial sera donc de 3 837 € soit  $13\,428 / 3.5$
- Sur présentation de votre avis d'imposition, vous paierez donc 428.00 € pour l'année en collège.

# RESTAURATION CLASSIQUE

<b>DEMI - PENSION</b>
<b>800 € pour l'année</b>
(4 repas par semaine : lundi-mardi-jeudi-vendredi)



# LIVRES

Ils sont prêtés par l'établissement



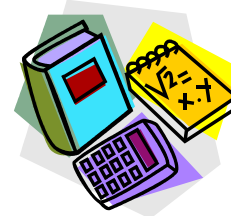
# BOURSES

EN COLLEGE



Vous serez informés dans le courant du mois de septembre 2017 des démarches à effectuer.

# Etude du soir



Tarif forfaitaire à l'année

125 €

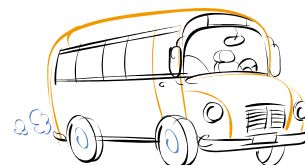
- L'inscription à l'étude du soir n'est pas obligatoirement faite en début d'année scolaire.
- Elle peut être faite à n'importe quel moment de l'année en fonction de vos besoins et ceux de votre enfant. Son tarif est alors proratisé.
- Elle débute à 17h15 et se termine au plus tard à 19h.
- Possibilité de sortie à 18h et 18h30
- Pas d'étude du soir le vendredi ainsi que les veilles de vacances ou de pont.

# APEL

Toutes les familles sont invitées à adhérer à l'Association des Parents d'Elèves.

Des informations vous seront transmises en juin

# TRANSPORTS SCOLAIRES



## **CHRONOPLUS (TRANSPORTS DU BAB)**

Pour les nouveaux élèves : retirer un imprimé auprès de Chronoplus et le faire tamponner à Largenté le jour de la distribution des livres.

[www.chronoplus.eu](http://www.chronoplus.eu)

## **POUR LES COMMUNES NON DESSERVIES PAR CHRONOPLUS**

Les inscriptions sont à faire sur internet :

- Vous résidez dans les Pyrénées Atlantiques : [www.transports64.fr/Scolaires](http://www.transports64.fr/Scolaires)
- Vous résidez dans les Landes : [www.landés.org/transports-scolaires](http://www.landés.org/transports-scolaires)

## Covoiturage

Dans le cadre du Label « Etablissement en démarche développement durable », Largenté propose un service covoiturage.

Vous avez des places libres ou vous cherchez une place, connectez-vous sur notre site [largente.eu](http://largente.eu) rubrique

« **covoiturage** »



## Horaires de l'établissement



**LUNDI – MARDI - JEUDI – VENDREDI**

**8 h à 11 h 40 et de 14 h à 16 h 45**

**MERCREDI**

**8 h à 11 h 40**

## Contacts de l'établissement

- **M. MAYTE** – Chef d'Etablissement
- **Mme PASCAL** – Adjointe de Direction
- **Mme NOGUES** - Conseillère Principale d'Education
- **Mme MEYNADIER** – Secrétariat
- **Mme THEUIL** – Attachée de gestion
- **Mme ESTEINOU** - Comptabilité



**05.59.63.29.29**

***contact.largente@numericable.fr***